

La lettre du MAIRE

www.ville-pelissanne.fr

MARS 2017



ÉDITO



*Pélissanne
ville d'actions !*

La lettre du Maire - Mars 2017

Date de dépôt légal: 16 avril 2009

Directeur de publication: Pascal Montécot

Rédaction: Mairie de Pélissanne

Conception et réalisation: Noon Graphic Design
www.noongraphicdesign.com

Impression: Imprimerie Vallière
163, avenue du Luxembourg - 13140 Miramas

Distribution: Distripub - Tirage: 5 500 exemplaires



Une année électorale déterminante pour la France

Pélissannaises, Pélissannais,

En 2017, deux scrutins importants seront organisés: les élections présidentielles et les législatives en avril, mai et juin. La commune compte maintenant 8938 électeurs et la capacité des sept bureaux de vote a atteint un plafond maximum. La Préfecture a donc décidé la création de trois nouveaux bureaux de vote, ainsi que d'en déplacer deux dans des bâtiments plus accessibles. Ce sont presque 7000 électeurs sur les 8938 que compte la commune qui vont changer de bureau de vote dès le premier tour des élections présidentielles, le 23 avril prochain.

Dans les semaines à venir, vous recevrez votre nouvelle carte électorale, celle-ci vous renseignera sur votre nouveau bureau de vote. En complément, j'ai souhaité vous adresser cette lettre qui vous permet de repérer sur le plan de la commune votre bureau en fonction de votre adresse. Cependant, si vous avez changé d'adresse, mais que vous n'en avez pas informé le service des élections, vous ne recevrez pas votre carte. Je vous propose donc de vous rendre à compter du 18 avril 2017 en Mairie, afin d'obtenir une attestation qui vous informera sur votre affectation.

Le service des élections met tout en œuvre pour que le maximum de Pélissannais connaisse son lieu de vote avant le premier tour du scrutin présidentiel. Cependant les jours de scrutin dans chaque bureau, les secrétaires pourront vous renseigner et vous orienter.

À Pélissanne, la participation aux élections est toujours élevée, les Pélissannais sont concernés par la vie locale et nationale de leur pays, j'espère que ces changements permettront un meilleur accès aux différents lieux de vote et une fluidité pour accomplir un geste citoyen essentiel à la démocratie, qui est d'aller voter !

Pascal Montécot
Maire de Pélissanne
Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille Provence

CRÉATION DE 3 BUREAUX DE VOTE ET N

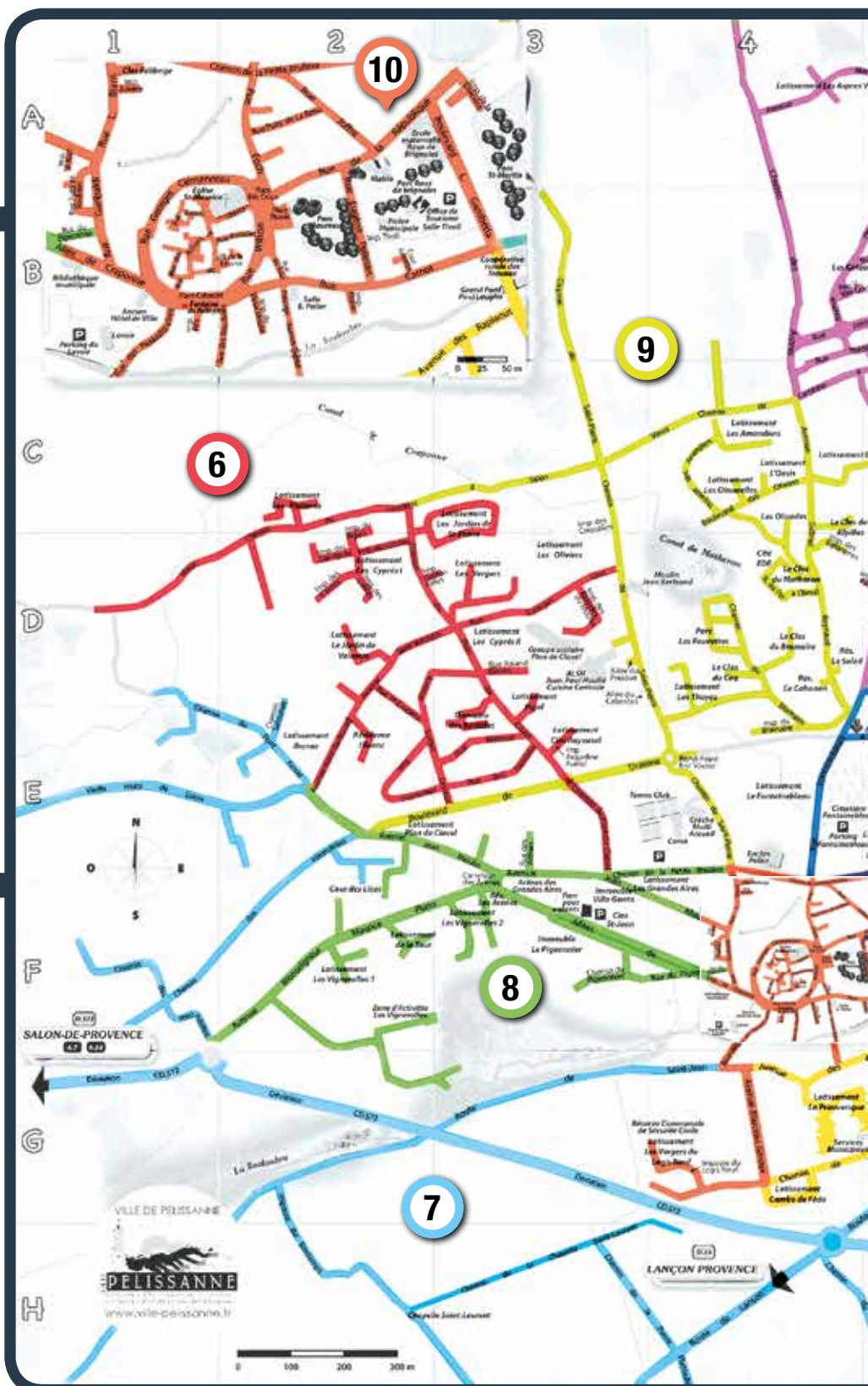
POURQUOI 3 BUREAUX DE VOTE SUPPLÉMENTAIRES ET 2 CHANGEMENTS D'EMPLACEMENT ?

Afin de rééquilibrer le nombre d'électeurs répartis dans les bureaux de vote de la commune, trois nouveaux bureaux de vote ont été créés, et une redistribution des électeurs dans les autres bureaux a été organisée. Ce sont 80 % des électeurs pélistannais qui vont changer de lieu de vote. Cette nouvelle répartition permet également de proposer des bureaux répondant aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

10 BUREAUX DE VOTE LIEUX ET LOCALISATION

- 1 BUREAU 1**
Salle Malacrida A
Avenue St Roch
- 2 BUREAU 2**
Salle Malacrida B
Rue du Berger **NOUVEAU**
- 3 BUREAU 3**
Salle Paul Tacher
Avenue St Roch
- 4 BUREAU 4**
Gymnase Tacher A
Avenue St Roch **NOUVEAU**
- 5 BUREAU 5**
Gymnase Tacher B
Avenue St Roch **NOUVEAU**
- 6 BUREAU 6**
École Plan de Clavel
Avenue Georges Gros
- 7 BUREAU 7**
Accueil de Loisirs Jean-Paul Houlié A
Chemin de St Pierre **NOUVEAU**
- 8 BUREAU 8**
Accueil de Loisirs Jean-Paul Houlié B
Chemin de St Pierre **NOUVEAU**
- 9 BUREAU 9**
ESCALE
Avenue Frédéric Mistral
- 10 BUREAU 10**
Salle Peller
Rue Carnot

Les bureaux de vote qui étaient situés à l'ancienne cuisine centrale et à l'école Roux de Brignoles sont déplacés.



CALENDRIER ÉLECTORAL 2017

Dates et horaires d'ouverture des bureaux

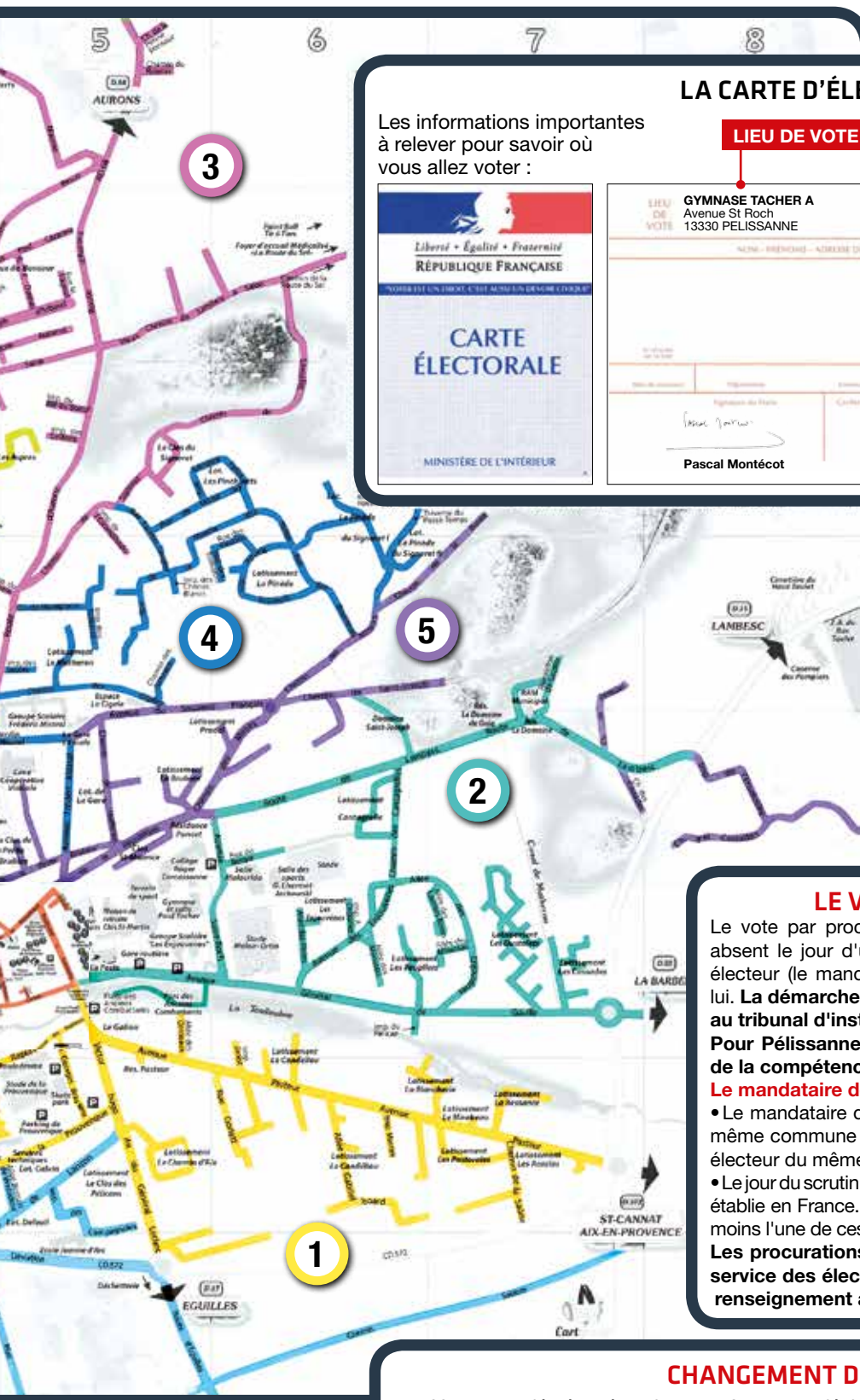
Élections présidentielles

1^{er} TOUR	23 avril 2017	8h00 - 19h00
2^d TOUR	7 mai 2017	8h00 - 19h00

Élections législatives

1^{er} TOUR	11 juin 2017	8h00 - 18h00
2^d TOUR	18 juin 2017	8h00 - 18h00

NOUVELLE RÉPARTITION DES ÉLECTEURS



LA CARTE D'ÉLECTEUR

Les informations importantes à relever pour savoir où vous allez voter :



LIEU DE VOTE

LIEU DE VOTE
 GYMNASE TACHER A
 Avenue St Roch
 13330 PELISSANNE

NOM - PRÉNOM - ADRESSE DU SCUTÉLAIRE

N° de bureau de vote : _____
 N° de section : _____

Signature du Scutélaire : _____
 Pascal Montécot

NUMÉRO DE BUREAU

NUMÉRO DE BUREAU
 4

REMARQUE IMPORTANTE
 Les électeurs des communes de 1000 habitants et plus, ayant obtenu, au moment du vote, un lieu d'habitat.

SCRUTIN N° 1	SCRUTIN N° 2
SCRUTIN N° 3	SCRUTIN N° 4
SCRUTIN N° 5	SCRUTIN N° 6
SCRUTIN N° 7	SCRUTIN N° 8
SCRUTIN N° 9	SCRUTIN N° 10
SCRUTIN N° 11	SCRUTIN N° 12

La présente carte remplace la carte précédemment allouée, qui devra être détruite ; elle doit être conservée par l'électeur jusqu'à l'expiration d'une nouvelle carte.

QUELQUES CHIFFRES

8938

électeurs sont inscrits sur les listes électorales (chiffre février 2017)

161

jeunes de 18 ans voteront pour la première fois aux élections présidentielles

80%

des électeurs changent de lieu de vote en 2017

LE VOTE PAR PROCURATION

Le vote par procuration permet à un électeur (le mandant), absent le jour d'une élection, de se faire représenter par un électeur (le mandataire) inscrit dans la même commune que lui. **La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires. Pour Pélissanne, l'établissement d'une procuration relève de la compétence de la gendarmerie de Lançon-Provence.**

Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions :

- Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant, mais ne pas forcément être électeur du même bureau de vote.
- Le jour du scrutin, le mandataire doit détenir une seule procuration établie en France. Il peut recevoir 2 procurations maximum si au moins l'une de ces procurations a été établie à l'étranger.

Les procurations s'établissent tout au long de l'année. Le service des élections se tient à votre disposition pour tout renseignement au 04 90 55 11 52

CHANGEMENT D'ADRESSE

Vous avez déménagé, mais vous n'avez pas déclaré votre nouvelle adresse sur Pélissanne avant le 31 décembre 2016. **Deux possibilités :**

- Vous venez d'une autre commune, vous devrez aller voter dans cette commune. Pour voter à Pélissanne, vous devrez signaler votre changement d'adresse avant le 31 décembre 2017 à la Mairie pour voter aux futurs scrutins.
- Vous étiez déjà résidant à Pélissanne, vous devrez aller voter dans le bureau de rattachement de votre ancienne adresse.

Si vous ne recevez pas votre carte d'électeur, présentez-vous à partir du 18 avril 2017 à la Mairie afin d'obtenir une attestation et ainsi connaître votre lieu de vote. Par la même occasion, pensez à apporter un justificatif de domicile et votre carte d'identité pour effectuer votre changement d'adresse !

Si vous n'avez pas reçu votre nouvelle carte d'électeur le 18 avril prochain, présentez-vous à la Mairie afin d'obtenir une attestation et ainsi connaître votre lieu de vote.



Cérémonie 2016 de citoyenneté. En présence des Pélissannais membres de la commission de révision des listes électorales et des élus du conseil municipal.



CÉRÉMONIE DE CITOYENNETÉ

Lors de cette cérémonie, à laquelle sont conviés tous les jeunes qui viennent d'avoir 18 ans et qui voteront pour la première fois, Monsieur le Maire rappelle les principes fondamentaux de la République, de la démocratie et de notre système politique. À ce titre, la cérémonie fait le lien entre la remise de la carte électorale, le recensement et la journée défense et citoyenneté. En fin de cérémonie le Maire remet à chaque jeune sa première carte électorale.

En 2017, la Cérémonie de Citoyenneté aura lieu le **vendredi 24 mars à 18h30** en salle du Conseil Municipal.

TRIBUNE



Le dynamisme du monde associatif participe pleinement de la vie démocratique et citoyenne. Parce que la vie associative est un élément fondamental, un support incontournable pour la solidarité, un lieu de rencontre, un lien social précieux, la municipalité a toujours tenu à appuyer les nombreuses initiatives dans ce domaine.

Ecouter les associations, faire appel à elles, mais aussi les aider à réaliser leurs projets, telle a toujours été notre volonté.

L'aide de la commune ne passe pas uniquement par l'attribution de soutien financier à travers les subventions auxquelles il faut rajouter toute l'aide logistique par le prêt de matériel, de salles éclairées, chauffées et entretenues comme également certains sièges ou locaux attribués par convention. Pélissanne Boulègue début septembre reste une vitrine de notre éventail d'associations.

Le service communication est également à la disposition de nos associations pour relayer leurs informations.

Nous avons la chance de disposer, à Pélissanne, d'un tissu associatif extrêmement riche qui participe, avec vitalité et énergie, à l'animation de notre ville. C'est un atout considérable pour notre « vivre ensemble ».

Nous profitons de cette tribune pour saluer l'engagement de ces bénévoles qui au quotidien, organisent, animent en donnant de leur temps et en dépassant les clivages partisans pour servir l'intérêt général.

Toutes et tous contribuent à nos côtés pour faire de Pélissanne une ville d'actions !

Les élus " Ensemble continuons Pélissanne "



A Pélissanne soit on s'incline devant le Maire et on peut disposer de salles, obtenir des subventions complémentaires, soit on se permet de ne pas être toujours d'accord et on devient persona non grata. Alors on se voit refuser l'accès à Pélissanne Boulègue, retirer une salle 2 jours avant la date de la réunion programmée, réclamer les identités de tous les adhérents depuis 30 ans pour financer l'anniversaire d'une association. Peut-on encore parler de liberté d'association à Pélissanne ?

Les élus du Groupe " Réunir Pélissanne "



La chambre mortuaire située chemin des Hirondelles a été inaugurée à l'emplacement du RAM (Relais d'Assistants Maternelles) prévu lors de la construction de la Cour des Lices. Même si l'occupant reste discret, il ne ravit pas le voisinage... Le nouveau RAM situé route de Lambesc, n'est toujours pas aménagé. On nous le promet pour 2017 ? Deux chambres ça ferait beaucoup.... « L'argent est une richesse morte ; les enfants sont une richesse vivante. » Proverbe chinois.

L'élus du Groupe " Pélissanne autrement "